

**Commission de développement «Plans d'études cadres ES dans le domaine social»**

## **Règlement de fonctionnement**

Actualisé le 1.1.2022

Educatrice sociale diplômée ES / Educateur social diplômé ES  
Educatrice de l'enfance diplômée ES / Educateur de l'enfance diplômé ES  
Maîtresse socioprofessionnelle diplômée ES /  
Maître socioprofessionnel diplômé ES  
Animatrice communautaire diplômée ES /  
Animateur communautaire diplômé ES

## Situation initiale

Dans le domaine social, les quatre plans d'études cadres ci-après ont été édictés par la Plate-forme suisse des formations dans le domaine social SPAS et l'Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social SAVOIRSOCIAL, et ont été mis en vigueur par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SBFI):

- Educatrice sociale diplômée ES / Educateur social diplômé ES;
- Educatrice de l'enfance diplômée ES / Educateur de l'enfance diplômé ES;
- Maîtresse socioprofessionnelle diplômée ES / Maître socioprofessionnel diplômé ES;
- Animatrice communautaire diplômée ES / Animateur diplômé ES.

L'obligation de réexamen périodique est énoncée dans l'ordonnance concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études post diplômés des écoles supérieures de 11 septembre 2017 (art. 9, renouvellement de l'approbation).

En 2009, les comités de la SPAS et de SAVOIRSOCIAL ont décidé de créer une Commission de développement pour contrôler périodiquement, actualiser et développer les plans d'études cadres.

## I. Bases

### Art. 1

Le mandat de la Commission de développement se base sur:

- l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études post diplômés des écoles supérieures (OCM ES), 11 septembre 2017;
- le guide relatif aux plans d'études cadres pour les écoles supérieures, SEFRI, février 2021;
- le plan d'études cadre d'éducatrice sociale diplômée ES / d'éducateur social diplômé ES (date d'édition: 24 juin 2021, date d'entrée en vigueur: 17 août 2021);
- le plan d'études cadre d'éducatrice de l'enfance diplômée ES / d'éducateur de l'enfance diplômé ES (date d'édition: 24 juin 2021, date d'entrée en vigueur: 17 août 2021);
- le plan d'études cadre de maîtresse socioprofessionnelle diplômée ES / maître socioprofessionnel diplômé ES (date d'édition: 24 juin 2021, date d'entrée en vigueur: 17 août 2021);
- le plan d'études cadre d'animatrice communautaire diplômée ES / d'animateur communautaire diplômé ES (date d'édition: 24 juin 2021, date d'entrée en vigueur: 17 août 2021).

### Art. 2

La Commission de développement se constitue elle-même et organise ses affaires courantes. A cet effet, les comités de la SPAS et de SAVOIRSOCIAL édictent un règlement de fonctionnement et l'adaptent lorsque nécessaire.

## II. Affiliation

### Art. 3

Pour la composition de la Commission de développement, les deux critères suivants doivent être respectés:

- tous les domaines sont représentés au sein de la Commission;
- les régions linguistiques sont représentées de manière adéquate.

La Commission se compose comme suit:

- a. 4 représentantes ou représentants de la SPAS;
- b. 4 représentantes ou représentants de SAVOIRSOCIAL.

Critères minimaux pour la représentation de SAVOIRSOCIAL dans la Commission:

- une représentante ou un représentant de la CI ES (employeurs);
- une représentante ou un représentant du FAPS (employé-e-s);
- une représentante ou représentant des organisations du monde du travail du domaine social (et santé) cantonales ou régionales ;
- une représentante ou un représentant de la CDAS.

### Art. 4

La durée du mandat des membres de la Commission de développement est de quatre ans, renouvelable.

### Art. 5

Pour que le quorum soit atteint, il faut qu'une majorité des membres de la Commission de développement soit présente. Pour les décisions, on recherchera le consensus dans toute la mesure du possible; sinon, les décisions seront prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, la présidente ou le président tranche.

### Art. 6

Les représentantes et représentants de la Commission de développement garantissent le flux de l'information provenant de leur milieu en l'intégrant dans les travaux de la Commission.

### Art. 7

Les membres de la Commission de développement sont mentionnés en annexe.

### III. But et tâches

#### Art. 8

La Commission de développement procède au contrôle périodique des quatre plans d'études cadres ES du domaine social mentionnés plus haut et soumet aux comités de la SPAS et de SAVOIRSOCIAL des propositions par rapport à la procédure concrète du contrôle périodique.

La Commission se concentrera notamment sur les points suivants:

- le profil de la profession et les compétences à acquérir doivent correspondre aux exigences évolutives du monde du travail en matière de qualification;
- la perméabilité horizontale et verticale vers d'autres formations éventuelles est garantie;
- le plan d'études cadre est compatible avec les évolutions méthodiques et didactiques.

La Commission soumet les plans d'études cadres aux comités de la SPAS et de SAVOIRSOCIAL pour prise de décision.

La Commission confirme les propositions des deux organisations responsables des PEC pour la nomination des experts spécialisés / des expertes spécialisées pour les procédures de reconnaissance et les transmet au SEFRI.

#### Art. 9

La Commission de développement peut assumer un rôle de conseil vis-à-vis des personnes suivantes:

- des expertes / experts de domaine pour la procédure de reconnaissance des filières de formation qui ont été désignés par le SEFRI;
- des personnes qui participent à la procédure de qualification finale, sur mandat des OrTra et conformément à l'art. 5 al. 3 de l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études post diplômes des écoles supérieures (OCM ES), 11 septembre 2017.

### IV. Organisation

#### Art. 10

La présidence de la Commission de développement est assumée à tour de rôle, avec, en règle générale, une périodicité de deux ans, par une représentation de la SPAS ou de SAVOIRSOCIAL. Le secrétariat de la SPAS gère le secrétariat de la Commission. Il est responsable de l'établissement du procès-verbal et de la liste des affaires en suspens. Il envoie les invitations aux séances.

#### Art. 11

Si nécessaire, la Commission de développement peut mettre sur pied des groupes de travail.

#### Art. 12

La Commission de développement se réunit selon les besoins, mais au minimum une fois par an.

**Art. 13**

La Commission peut établir un budget pour les tâches à réaliser. Il est à approuver par les comités de la SPAS et de SAVOIRSOCIAL.

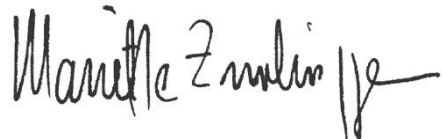
Le présent règlement de fonctionnement a été approuvé par le comité de SPAS le 18.11.2021 et par le comité de SAVOIRSOCIAL le 2.12.2021 et entre en vigueur le 1.1.2022.

Berne, en décembre 2021

SPAS, le co-président: Stéphane Girod



SAVOIRSOCIAL, la présidente : Mariette Zurbriggen



## Annexe au règlement

### Membres de la Commission de développement « PEC ES dans le domaine social »

#### Représentant-e-s SPAS

- Thomas Roth, BFF,  
Kapellenstrasse 6, Postfach, 3001 Bern  
Tel. 031 635 28 71, E-Mail: [thomas.roth@bffbern.ch](mailto:thomas.roth@bffbern.ch)
- Stéphane Girod, ARPIH,  
Avenue des Sports 26, 1400 Yverdon-les-Bains,  
Tel. 021 316 38 30, E-Mail: [stephane.girod@arpih.ch](mailto:stephane.girod@arpih.ch)
- Renata Pegoraro, ESEDE CFPSO,  
Chemin de Bougeries 15, 1231 Conches  
Tel. 022 388 35 23, E-Mail : [renata.pegoraro@edu.ge.ch](mailto:renata.pegoraro@edu.ge.ch)
- Peter Zumbühl, hfg,  
Abendweg 1, Postfach, 6000 Luzern 6,  
Tel. 041 419 72 53, E-Mail: [p.zumbuehl@hfgemeindeanimation.ch](mailto:p.zumbuehl@hfgemeindeanimation.ch)

#### Représentant-e-s SAVOIRSOCIAL

- Verena Baumgartner (IG AGS/ CI ES), INSOS Schweiz,  
Zieglerstrasse 53, 3000 Bern 14,  
Tel. 031 385 33 13, E-Mail: [verena.baumgartner@insos.ch](mailto:verena.baumgartner@insos.ch)
- Stéphane Beuchat (BVS/ FAPS), AvenirSocial,  
Schwarztorstrasse 22, 3001 Bern  
Tel. 031 380 83 00, E-Mail: [s.beuchat@avenirsocial.ch](mailto:s.beuchat@avenirsocial.ch)
- Esther Warnett (OrTraC), OdA GS Aargau AG,  
Badenerstrasse 9, 5200 Brugg  
Tel. 056 460 71 20, E-Mail : [esther.warnett@oda-gsag.ch](mailto:esther.warnett@oda-gsag.ch)
- Cécile Ehrensperger, Association La Branche,  
Chemin de la branche 32, 1073 Mollie-Margot  
Tel. 021 612 40 24, E-Mail [c.ehrensperger@labranche.ch](mailto:c.ehrensperger@labranche.ch)

#### Secrétariats généraux

##### SPAS

- Annette Tichy, Schwarztorstrasse 5, Postfach, 3001 Bern  
Tel. 031 372 00 07, E-Mail: [spas@spas-edu.ch](mailto:spas@spas-edu.ch)

##### SAVOIRSOCIAL

- Fränzi Zimmerli, Amthausquai 21, 4600 Olten  
Tel. 062 205 60 10, E-Mail: [fraenzi.zimmerli@savoirsocial.ch](mailto:fraenzi.zimmerli@savoirsocial.ch)